

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, A L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DU 9^{EME} SYMPOSIUM REGIONAL DE HAUT
NIVEAU SUR LA COOPERATION ET LA
COMPLEMENTARITE ENTRE LES ETATS ET LA COUR
PENALE INTERNATIONALE

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions
de la République

Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernements

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et
Représentants des Organisations Internationales

Madame la Procureure de la Cour Pénale
Internationale

Messieurs les Juges de la Cour Pénale Internationale

Monsieur l'Ambassadeur Chef de Délégation de l'Union
Européenne

Monsieur le Représentant de l'Organisation
Internationale de la Francophonie

Monsieur le Représentant de l'Union Africaine

Monsieur le Représentant de la Communauté des Etats
de l'Afrique Centrale

Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey

Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de
Niamey

Mesdames, Messieurs, en vos grades, titres et qualités

C'est un honneur pour notre pays d'accueillir le
Symposium régional de haut niveau sur la coopération
et la complémentarité entre les Etats et la Cour Pénale

Internationale, le 9^{ème} du genre, après ceux organisés sur plusieurs continents ; ce symposium est une réponse à la requête en renforcement de capacités adressée par Son. Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat à Mme Fatou Ben Souda Procureur de la CPI à l'occasion de la visite qu'elle a rendue au Niger à l'invitation de l'Assemblée Nationale.

Nous sommes heureux de constater que l'initiative suscite l'adhésion de plusieurs pays africains qui ont accepté de nous faire l'honneur de participer aux travaux de ce symposium.

Je voudrai ici saluer et souhaiter à tous ceux qui ont bien voulu faire le déplacement de Niamey, la chaleureuse bienvenue et un bon séjour parmi nous.

Mesdames et Messieurs,

La prompte réaction de la Cour Pénale Internationale à donner suite à la requête du Président de la République, témoigne de l'intérêt qu'elle accorde aux relations avec les Etats-parties dans le cadre de la mise en œuvre du Traité de Rome ; elle témoigne aussi de l'intérêt nourri par la Cour de fonder ses relations sur la coopération et la complémentarité avec les systèmes judiciaires nationaux.

Cet intérêt s'est également manifesté lors des nombreuses missions d'informations qu'elle a entreprises pour donner une meilleure compréhension à ses actions conformément au mandat qui est le sien, et à améliorer ses relations avec les Etats-parties.

Nous saluons et soutenons cette initiative qui va sans doute, contribuer à changer les perceptions que la plupart de nos Etats ici représentés, ont développé sur cette juridiction internationale dont la mission principale doit à notre sens, demeurer **la satisfaction du besoin de justice pour les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale et ce, quel que soit le lieu de leur commission ainsi que le précise l'article 5 du Statut de Rome qui définit les domaines de compétence de la Cour que sont :**

- **les crimes de génocide,**
- **les crimes contre l'humanité,**
- **les crimes de guerre,**
- **et les crimes d'agression.**

Vous le savez déjà, depuis un certain temps, une opinion largement répandue, considère à tort ou à raison, l'action de la Cour comme exclusivement orientée vers la poursuite des africains ; mais ce jugement sans doute excessif, méconnaît bien souvent son mandat, ses règles de saisine et de procédure.

Mesdames, Messieurs

Ce symposium régional de haut niveau vise deux objectifs essentiels à savoir:

- 1-échanger sur les questions relatives à la coopération pénale internationale**
- 2-contribuer au renforcement des connaissances et capacités des juridictions et acteurs nationaux, et sous régionaux sur le droit, la pratique de la Cour Pénale Internationale et les questions relatives à l'état de droit.**

C'est dire qu'il va donc permettre et c'est notre conviction, aux Etats-parties de se départir des préjugés défavorables qui alimentent le fonctionnement et la démarche de cette institution et d'asseoir de manière durable, de nouvelles bases de coopération fondées sur la complémentarité, le partage d'informations et le renforcement des capacités des acteurs de la justice.

De façon plus spécifique, la rencontre de Niamey sera l'occasion pour la Cour de présenter aux participants des thèmes importants comme :

- **Procédures et procès équitables : principes, mise en œuvre et enjeux,**
- **Complémentarité : principes, mise en œuvre et enjeux,**
- **Coopération : principes, mise en œuvre et enjeux.**

Mesdames et Messieurs

Ce symposium sera aussi l'occasion pour vous, d'échanger sur des sujets de discussions se rapportant notamment à la protection des témoins et victimes, aux réparations, à la participation aux procès, au gel des avoirs, à l'arrestation et à l'exécution des décisions entre autres.

C'est pourquoi, je vous invite à suivre avec attention les communications qui seront présentées pour en tirer le meilleur profit.

Au Niger, nous restons persuadés que pour réussir la coopération et la complémentarité prônées par la Cour, des réformes de nos cadres juridiques sont nécessaires ; c'est pourquoi, dès 2003, notre code pénal a été révisé pour intégrer les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Ce processus sera complété avec l'intégration du crime d'agression conformément aux amendements au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale relatifs au

crime d'agression, adoptés à Kampala le 11 juin 2010 d'une part, et d'autre part, pour satisfaire aux engagements internationaux auxquels nous avons souscrits.

Aussi, j'invite tous les Etats à s'inscrire dans cette dynamique qui est à notre sens, soucieuse du respect des droits de l'homme, de la reconnaissance des droits des victimes et les règles du procès équitables.

En tout état de cause, le Niger encourage la Cour à plus d'engagement et de détermination pour asseoir véritablement et durablement sa vocation universelle.

Je fonde l'espoir qu'au sortir du Symposium de Niamey, les relations entre la CPI et nos Etats s'amélioreront.

Sur ce, tout en souhaitant plein succès à vos travaux, Je déclare ouvert le 9^{ème} Symposium régional de haut niveau sur la coopération et la complémentarité entre les Etats et la Cour Pénale Internationale.

Je vous remercie.